

INTERPELLATION

Auteur Diego Wellig, CSPO
Objet Fédération laitière valaisanne : et la suite ?
Date 11.11.2014
Numéro 4.0117

Jusqu'au 30 juin 2014, Vallait SA et Valcreme SA appartenait à la Fédération laitière valaisanne. Vallait SA a été créée avec le soutien financier du canton au début des années 90, à Sierre. Vallait SA avait pour objectif la commercialisation du lait industriel valaisan sous forme de lait de consommation et de yaourt. En 2005, le groupe de la Fédération laitière valaisanne a décidé d'agrandir Vallait SA d'une fromagerie et d'une cave de maturation. Une nouvelle fois, le Canton du Valais a subventionné le projet à hauteur de plusieurs millions dans le but de créer une plus-value pour les producteurs valaisans de lait industriel. La condition posée par le canton était claire : la nouvelle fromagerie ne devait pas concurrencer la production de fromage à raclette traditionnelle et artisanale à base de lait cru.

La construction d'une fromagerie n'a cependant pas engendré la plus-value escomptée. Les agriculteurs n'ont pas obtenu de meilleur prix pour le lait destiné à l'industrie. Au contraire, au classement national des prix du lait, les tarifs accordés par Vallait SA aux paysans étaient toujours les plus bas.

La stratégie des prix bas menée par la production industrielle de fromage à raclette à Sierre a mis sous pression la production traditionnelle et artisanale de fromage à raclette valaisan, faisant diminuer la création de valeur des fromageries villageoises et régionales.

Ces dernières années, le groupe de la Fédération laitière valaisanne a enregistré des pertes financières considérables. Vallait SA et Valcreme SA ont été reprises le 1^{er} juillet 2014 par Crema SA, dont l'actionnaire principal est la Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie.

Conclusion

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat est enjoint de répondre aux questions suivantes:

- Qu'est-il arrivé aux subventions approuvées à l'époque ?
- Ont-elles été remboursées au Canton du Valais dans le cadre de la vente à Crema SA ?
- Si tel est le cas, bénéficient-elles à l'économie laitière valaisanne ?
- Sinon, pourquoi ne l'ont-elles pas été et de quelle manière ont-elles influencé la valeur de rachat des entreprises Vallait SA et Valcreme SA ?
- Les conditions émises à l'époque par le canton concernant la non-concurrence à l'égard de la production valaisanne de fromage à base de lait cru ont-elles été intégrées dans les contrats de reprise ?
- Les 180 emplois de Vallait SA et de Valcreme SA à Sierre ont-ils pu être préservés ?